L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 83, RUE DE CHARTRES.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 1er FEVRIER.

L'annexion de Lafayette.

Le projet de loi présenté à la Législature pour annexer Lafayette à la Nlle Orléans a donné la vie à un autre projet d'annexion moins pacifique de notre part. Jusqu'à ce que les alderman d'autre côté du fleuve aient été suffisamment endurcis en faveur de l'annexion, ils ne veulent pas entendre parler de celle de Lafayette. Ils ne veulent pas non plus de celle de Jefferson, parce que, disent-ils, ce sont deux communautés qui n'ont pas besoin de nous, et qui ne nous donneront rien en échange de ce qu'elles prendront. Mais ils veulent avoir Algiers, parce que, disent-ils, ce sont deux communautés qui ont besoin de nous, et qui nous donneront quelque chose en échange de ce que nous prendrons. Notre Conseil approuve cette manière de voir, et il balance entre l'annexion de Lafayette et celle d'Algiers. Alors nous voyons que notre Conseil approuve l'annexion de Lafayette, pourvu que la ville de Lafayette ne veuille pas d'Algiers, et qu'il approuve l'annexion d'Algiers pourvu que la ville d'Algiers ne veuille pas de Lafayette. Voilà un Conseil qui a une opinion bien arrêtée sur cette question. Il ne veut pas de Lafayette, si Algiers en veut, et il ne veut pas d'Algiers si Lafayette en veut. Il ne veut ni l'une ni l'autre, si elles veulent toutes les deux, et il veut l'une et l'autre, si elles ne veulent ni l'une ni l'autre